

## ACTIVITÉ 9



# Étudier le cas des enfants exploités

### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ <sup>14</sup>

L'étude de cas permet d'obtenir, à l'aide de plusieurs sources, une information exhaustive, par exemple sur une situation d'exploitation. Il s'agit ici, dans le cadre d'une éducation aux droits, de réaliser une étude de cas sur l'exploitation des enfants travailleurs dans le monde, à partir d'un texte, d'un reportage visuel et d'un site internet. Au cours des dernières années, plusieurs reportages ou films documentaires ont dénoncé l'exploitation des enfants. Divers sites web créés par des organismes de défense des droits de l'enfant ont contribué à diffuser de l'information sur le thème. Ainsi l'utilisation de différentes sources peut amener les élèves à développer un sens critique tout en s'informant d'une situation et, à long terme, à poser un geste concret pour enrayer l'exploitation des enfants travailleurs.

### OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs humaines : dignité, justice, liberté, solidarité, égalité</li> <li>• Droits des enfants</li> <li>• Discrimination, exploitation</li> <li>• Luttés de revendication, d'affirmation, de libération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les conflits de droits</li> <li>• Adopter des solutions respectueuses des droits humains</li> <li>• Développer un esprit critique dans le cadre de la démocratie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître chacun comme égal en valeur, en dignité et en droits</li> <li>• Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés</li> </ul>

### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – Les élèves prennent des notes à partir des trois sources d'information que le professeur présente selon l'ordre qu'il aura choisi :
  - a) l'un des trois reportages, ou les trois selon le temps disponible, tirés de la vidéo *L'enfance assassinée*, produite par Macumba, illustrant trois situations d'exploitation : enfants-soldats, enfants-travailleurs, enfants-prostitués.  
(NB. Si votre cégep n'a pas la vidéo, vous pouvez la visionner à partir du site web de Macumba ([www.extremis.tv](http://www.extremis.tv)))
  - b) le site internet [www.extremis.tv](http://www.extremis.tv) que les élèves, seuls ou en équipe, exploreront afin de faire une cueillette de données<sup>15</sup>
  - c) un texte lié à l'exploitation des enfants, par exemple celui sur Iqbal Masih ou la Convention des droits de l'enfant ou sur les enfants des rues en Amérique du Sud

- 
- 2 – L’enseignant attire l’attention des élèves sur certains aspects de la problématique en leur posant les questions suivantes :
- a) Que signifie *exploitation*?
  - b) À partir de quels indices, peut-on affirmer qu’un enfant est exploité?
  - c) Dans quelles circonstances les enfants sont-ils exploités? Quelles sont les causes de ces exploitations?
  - d) Quels sont les droits et libertés en cause dans ces situations?
  - e) Quels sont les moyens d’agir (pistes de solutions et actions) pour combattre cette exploitation? Sont-ils efficaces?
  - f) Outre la situation présentée dans les vidéos, y a-t-il d’autres endroits dans le monde où l’on retrouve ces types d’exploitation?
  - g) Peut-on faire un parallèle avec la situation des enfants au Québec, au Canada?
- 3 – À partir de l’ensemble de leurs notes, les élèves peuvent faire leur étude de cas soit par écrit ou encore, en discuter en classe.

## MATÉRIEL REQUIS

- **Vidéo *L’enfance assassinée, Macumba international***  
Cette vidéo présente trois reportages *Les enfants soldats en Sierra Leone, la prostitution juvénile au Canada et le travail des enfants aux Philippines*. On peut présenter un seul de ces reportages, par exemple celui du travail des enfants aux Philippines.
- **Annexe I** : Texte tiré Loslier, S. et N. Pothier, « Iqbal Masih , 1983-1995 » *Droits et libertés, Un parcours de lutttes et d’espoir*, Montréal, Service interculturel collégial/ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2000 : 68-69
- **Site internet** : [www.extremis.tv](http://www.extremis.tv)

<sup>14</sup> Activité inspirée du site web Extremis et d’une activité pédagogique conçue par Sylvie Loslier.

<sup>15</sup> À partir d’une collection de vidéos documentaires, la maison de production Macumba a créé le site web EXTREMIS pour dénoncer les droits bafoués. Il s’adresse principalement au niveau collégial. Ayant comme objectif une éducation à la citoyenneté ici comme ailleurs, le site éducatif, [www.extremis.tv](http://www.extremis.tv) regorge d’extraits de reportages où la parole est donnée aux gens qui subissent des situations d’inégalité. Ces extraits sont accompagnés de textes de fond sur chacun des thèmes. S’ajoutent à cela des hyperliens vers des organismes qui tentent d’améliorer le sort de l’humanité et qui suggèrent des avenues pour les gens désireux de prendre une part active à ces démarches.

► **Annexe 1**

**IQBAL MASIH, 1983-1995<sup>16</sup>**

**PAKISTAN**

*Nul ne sera tenu en esclavage;  
l'esclavage et la traite des esclaves sont  
interdits sous toutes leurs formes.*

Déclaration universelle des  
droits de l'homme, art. 4

La situation de milliers d'enfants dans le monde, en particulier dans les pays moins nantis, est souvent misérable. Ils n'ont, bien sûr, pas accès à l'éducation. Dans bien des pays, de nombreux enfants travaillent pour rembourser une dette ou simplement pour se nourrir. Ce fut le cas d'Iqbal Masih, ce jeune Pakistanais mort en 1995.

Iqbal naît en 1983 à Muridke dans une famille pauvre de la minorité chrétienne du Pakistan. À 4 ans, il est vendu par sa mère à un fabricant de tapis du Penjab. En échange, son père reçoit un prêt de 600 roupies (environ 12 \$) pour le mariage de son fils aîné. Pour rembourser ce prêt, l'enfant travaille douze heures par jour dans la fabrique. En raison du taux d'intérêt exorbitant associé au prêt, au lieu de diminuer la dette passe au bout de quelques années à 13 000 roupies. Les conditions de travail sont misérables ou souvent inexistantes. De plus, Iqbal est battu par le patron, et la plupart du temps enchaîné à un métier à tisser.

Au Pakistan, la servitude pour dettes et le travail des moins de 14 ans sont interdits aux termes de la loi sur l'abolition du travail forcé. Adoptée par le parlement en 1992, cette loi est cependant rarement appliquée. Selon Amnistie internationale (1995), l'organisation internationale du travail (OIT) estime à 7,5 millions le nombre d'enfants esclaves au Pakistan, parmi lesquels plus d'un demi-million travailleraient dans l'industrie du tapis. Selon l'UNICEF (Fonds des Nations Unies de secours à l'enfance), il y aurait aujourd'hui dans le monde en développement deux cent cinquante millions d'enfants au travail<sup>17</sup>.

À l'âge de 10 ans, Iqbal se joint à Esanullah Khan, un militant du Bonded Labour Liberation Front (BLLF, *Front de Libération contre la servitude*). À travers les différentes actions menées avec Esanullah, l'enfant prendra de l'assurance et deviendra un orateur convaincant pour dénoncer les conditions de travail dans les fabriques de tapis.

En 1992, en effet, il se rend à une réunion organisée par le BLLF, au cours de laquelle il prend connaissance de ses droits. Il se lève à l'improviste pour prendre la parole et son intervention est publiée dans un journal local. Il refuse alors de retourner chez son patron et obtient une lettre de remise en liberté qui sera utilisée par un des avocats du BLLF contre le propriétaire de l'entreprise qui le maintenait en esclavage.



Avec son compagnon, Iqbal effectue une tournée européenne et américaine et émeut l'opinion publique internationale. En décembre 1994, à Boston, la firme Reebok lui décerne le prix « La jeunesse en action ». Un chèque de 10 000 \$ lui est offert pour son éducation et l'université américaine de Brandeis lui offre une bourse d'études. Il désire devenir avocat. Le 6 avril 1995, la chaîne américaine CBS diffuse un reportage dénonçant les conditions de travail misérable des jeunes au Pakistan.

Iqbal Masih avait déjà reçu plusieurs menaces de mort alors qu'il militait pour dénoncer l'exploitation des enfants tout en faisant connaître aux enfants-esclaves leurs droits. Il fut assassiné lorsqu'il avait à peine douze ans, dimanche le 16 avril 1995, alors qu'il se promenait à vélo à Muridke, son village natal. Ses actions ont toutefois porté fruit. Iqbal Masih a le mérite d'avoir sensibilisé la population mondiale au sort misérable de plusieurs enfants dans le monde.

Les droits de l'enfant sont de plus en plus défendus. Ainsi, le 30 octobre 1997, l'UNICEF et le Bureau international du travail organisaient une conférence où une quarantaine de pays adoptèrent une résolution visant à abolir le travail des enfants âgés de moins de quinze ans et à mettre fin aux formes les plus intolérables d'exploitation des jeunes.

Adoptée en 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention relative aux droits de l'enfant constitue l'instrument de référence dans le domaine de l'enfance, et c'est en l'an 2000 que l'on a célébré son dixième anniversaire. Ce fut l'occasion de constater que des progrès ont été fait, mais qu'il reste beaucoup à faire. La Convention vise trois objectifs : assurer la protection de l'enfant, garantir que des prestations suffisantes lui soient accordées à lui et à sa famille, permettre sa participation à la vie de la cité.

Au Canada, un jeune garçon du nom de Craig Kielburger poursuit une campagne d'information et de défense des droits des enfants. Il a fondé un organisme voué à cette cause : *Free the children*.

#### RÉFÉRENCES :

*Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant*. Adoption : 1990 - Non en vigueur.

*Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages*. Adoption : 1962 - Mise en vigueur : 1964.

*Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants*. Adoption : 1990 - Non en vigueur.

*Convention relative aux droits de l'enfant*. Adoption : 1989 - Mise en vigueur : 1990.

[www.unicef.org/french/crc/](http://www.unicef.org/french/crc/)

---

<sup>16</sup> LOSLIER, Sylvier, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, un parcours de luttes et d'espoir*, Montréal, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne, 2000, p. 68-69.

<sup>17</sup> Tiré de Bellamy, 1999.